

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
tenue le mardi 23 janvier 2024, à 11 h, à la salle du conseil de l'édifice situé au 800, avenue
Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau

Sont présents :

MMES	Isabelle Giasson	directrice générale et greffière-trésorière
	Julie Guay	représentante suppléante de Chute-aux-Outardes
	Michelle Martin	représentante de Pointe-Lebel

ET

MM.	Guy Côté	représentant de Godbout
	Michel Desbiens	représentant de Baie-Comeau
	Steeve Grenier	représentant de Franquelin
	Raymond Lavoie	représentant de Ragueneau
	Julien Normand	président et représentant de Pointe-aux-Outardes

Sont absents :

	Étienne Baillargeon	représentant de Baie-Trinité
	Christian Malouin	représentant de Chute-aux-Outardes

ORDRE DU JOUR

1.0 Préliminaires

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 19 décembre 2024

2.0 Décisions

Administration

- 2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2023-12 de la Régie ainsi que n° 2023-12 du magasin de réemploi Phase 2
- 2.2 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de la Régie de décembre 2023
- 2.3 État des revenus et des dépenses au 31 décembre 2023
- 2.4 Adjudication appel d'offres sur invitation n° 2023-01 – Achat de véhicules de service
- 2.5 Autorisation de signature – Entente préliminaire avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ)
- 2.6 Autorisation appel d'offres public n° 2024-01 – Plateforme de compostage
- 2.7 Autorisation de pourvoir au poste de journalier permanent, temps plein, au Let de Ragueneau
- 2.8 Dépôt rapport annuel 2023 sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle
- 2.9 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement sur la régie interne 24-01

LET

- 2.10 Autorisation de procéder au renouvellement du contrat d'entretien du compacteur (2017)

3.0 Informations

- 3.1 Revue de presse 2023
- 3.2 Exposition concours *Dessine ta mascotte du bac brun*

4.0 Correspondance

- 4.1 Modification d'autorisation – Gestion du lixiviat du lieu d'enfouissement technique et de la plateforme de compostage

5.0 Affaires nouvelles

- 5.1 Prochaine rencontre de travail – le mardi 27 février 2024
- 5.2 Prochaine séance ordinaire publique – le mardi 27 février 2024

6.0 Période de questions

7.0 Fermeture de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Ouverture de la séance

Le président et représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Julien Normand, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum. Il est 11 h 02.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2024-01

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2024-02

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 19 décembre 2023

Attendu que les membres du conseil d'administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 19 décembre 2023;

Attendu que les membres du conseil d'administration renoncent à la lecture du procès-verbal.

Sur la motion de la représentante de la Municipalité de Pointe-Lebel, Michelle Martin, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance publique ordinaire du 19 décembre 2023, tel que rédigé et que le président et la directrice générale et greffière-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.

Approuvé séance tenante.

2.0 DÉCISIONS

ADMINISTRATION

Rés. 2024-03

2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2023-12 de la Régie ainsi que n° 2023-12 du magasin de réemploi Phase 2

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Steeve Grenier, il est unanimement résolu d'adopter la liste de comptes à payer n° 2023-12 de la Régie d'une somme de **487 089,05 \$** et n° 2023-12 du magasin de réemploi Phase 2 d'une somme de **1 951,70 \$ pour un total de 489 040,75 \$** conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2024-04

2.2 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de la Régie de décembre 2023

Sur la motion de la représentante suppléante de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Julie Guay, il est unanimement résolu d'adopter le compte à payer de la carte Mastercard d'une somme totale de **1 695,15 \$** pour décembre 2023, conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2024-05

2.3 État des revenus et des dépenses au 31 décembre 2023

Sur la motion du représentant de la Ville de Baie-Comeau, Michel Desbiens, il est unanimement résolu d'adopter l'état des revenus et des dépenses au 31 décembre 2023 tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2024-06

2.4 Adjudication appel d'offres sur invitation n° 2023-01 – Achat de véhicules de service

Attendu que quatre (4) concessionnaires ont été invitées à soumissionner;

Attendu que trois (3) ont déposé une offre;

Attendu que l'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi, 17 janvier 2024, à 11 h;

Attendu que les offres reçues ont été analysées.

Sur la motion de la représentante suppléante de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Julie Guay, il est unanimement résolu de procéder à l'achat de deux véhicules de service chez le concessionnaire Olivier Chrysler Jeep, situé au 11, boulevard Comeau, Baie-Comeau (Québec) G4Z 2L6, au montant de 111 683 \$, avant les taxes, incluant l'échange du véhicule Dodge Ram 2500 de l'année 2016, d'une valeur de 8 500 \$ avant taxes.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2024-07

2.5 Autorisation de signature – Entente préliminaire avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ)

Attendu que la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2) (« la Loi ») a été modifiée par la Loi modifiant principalement la *Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021;

Attendu que l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement;

Attendu que le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le Règlement ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

Attendu qu'ÉEQ est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confié la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;

Attendu que le Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal ou une communauté autochtone, entente portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement;

Attendu que le Règlement prescrit le contenu minimal de cette entente, notamment à l'égard des paramètres entourant les services de collecte et de transport, des conditions entourant l'octroi de contrats pour ces services et des modalités relatives au contrôle de la qualité;

Attendu qu'ÉEQ a identifié l'Organisme signataire pour conclure une telle entente sur le Territoire d'application;

Considérant que l'entente préliminaire est déposée aux membres du conseil.

Sur la motion de la représentante suppléante de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Julie Guay, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, à procéder à la signature de l'entente préliminaire avec Éco Entreprises Québec, telle que soumise aux membres du conseil d'administration.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2024-08

2.6 **Autorisation appel d'offres public n° 2024-01 – Plateforme de compostage**

Considérant que le 21 novembre 2023, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a délivré à la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan la certification d'autorisation pour l'aménagement et l'exploitation d'un lieu de compostage;

Considérant que le 11 janvier 2024 le MELCCFP a autorisé la modification du certificat d'autorisation du lieu d'enfouissement technique (LET) de Ragueneau pour l'ajout de l'activité de traitement du lixiviat généré par la plateforme de compostage qui sera aménagée au LET;

Considérant que la Régie a reçu les deux autorisations ministérielles nécessaires à la réalisation du projet de plateforme de compostage;

Attendu que le règlement d'emprunt 12-03 – Règlement décrétant les travaux pour la construction et la mise en place d'un système de gestion intégrée des matières résiduelles sur le territoire de la Manicouagan prévoit la construction d'une plateforme de compostage;

Attendu que les services professionnels pour l'aménagement de la plateforme de compostage ont été octroyés à la firme FNX Innov;

Attendu que le mandat des services professionnels inclut la préparation de tous les documents requis pour procéder au dépôt de l'appel d'offres public (plans et devis) ainsi que le suivi (questions, addendas, analyse des soumissions).

Sur la motion du représentant de la Ville de Baie-Comeau, Michel Desbiens, il est unanimement résolu d'entériner la résolution 2024-08 qui autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, à publier l'appel d'offres public n° 2024-01 – Plateforme de compostage.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2024-09

2.7 Autorisation de pourvoir au poste de journalier permanent, temps plein, au Let de Ragueneau

Attendu que le poste de journalier permanent, temps plein, au Let de Ragueneau, est vacant à la suite du changement de poste de l'employé n° 362;

Attendu qu'il y a eu affichage du poste à l'interne, selon les exigences de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2633;

Attendu qu'un (1) employé a soumis sa candidature.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Godbout, Guy Côté, et à la suite du processus de sélection, il est unanimement résolu de procéder à l'embauche de l'employé n° 376 au poste de journalier permanent, temps plein, au Let de Ragueneau, à raison de 40 heures par semaine, à l'échelon 1.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2024-10

2.8 Dépôt rapport annuel 2023 sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle

Attendu que selon l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les *cités et villes*, au moins une fois l'an, la Régie dépose, lors d'une séance du conseil, un rapport sur la gestion contractuelle;

Attendu que le rapport annuel sur la gestion contractuelle 2023 a été préparé par la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Steeve Grenier, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport annuel sur la gestion contractuelle 2023, tel que préparé par la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2024-11

2.9 Avis de motion et dépôt du projet du règlement sur la régie interne 24-01

Il est, par la présente, donné avis de motion par la représentante de la municipalité de Pointe-Lebel, Michelle Martin, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le projet de règlement sur la régie interne, venant abroger le règlement 2019-05;

Par le fait même, dépose le projet du règlement n° 24-01.

Approuvé séance tenante.

Let

Rés. 2024-12

2.10 Autorisation de procéder au renouvellement du contrat d'entretien du compacteur (2017)

Attendu que le contrat d'entretien (maintenance) de trois ans avec Toromont Cat vient à échéance en février 2024;

Attendu que ce contrat doit être renouvelé pour une période de trois ans ou 5 000 heures avec Toromont Cat, de gré à gré.

Sur la motion de la représentante suppléante de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Julie Guay, il est unanimement résolu de renouveler le contrat de maintenance avec Toromont Cat, pour l'entretien du compacteur, d'une durée de trois ans (20 interventions), pour un montant de 37 439,90 \$, incluant les taxes et le transport.
Approuvé séance tenante.

3.0 INFORMATIONS

3.1 **Revue de presse 2023**

Isabelle Giasson a remis aux élus la revue de presse 2023.

3.2 **Exposition concours *Dessine ta mascotte du bac brun***

La directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, informe les élus que l'exposition aura lieu au Centre Manicouagan, du 29 janvier au 29 février.

4.0 **CORRESPONDANCE**

4.1 **Modification d'autorisation – Gestion du lixiviat du lieu d'enfouissement technique et de la plateforme de compostage**

La directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, fait part aux élus de la correspondance reçue du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en lien avec la gestion du lixiviat du lieu d'enfouissement technique de Ragueneau et de la plateforme de compostage.

5.0 AFFAIRES NOUVELLES

5.1 **Prochaine rencontre de travail** : le mardi 27 février 2024 à 8 h.

5.2 **Prochaine séance ordinaire publique** : le mardi 27 février 2024 à 11 h.

6.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

6.1 Monsieur Martin Lafontaine est présent et pose des questions sur les campagnes publicitaires pour le recyclage et les matières organiques, vues à la télévision ces derniers jours. Est également présent, Monsieur Dany Bérubé qui s'interroge sur le bilan environnemental avec la venue du bac brun dans la région.

7.0 **FERMETURE DE LA SÉANCE**

Le représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, propose la levée de l'assemblée. Il est 11 h 45.

Rés. 2024-13



Julien Normand
Président

Isabelle Giasson, directrice générale
et greffière-trésorière